Prendre un rendez-vous

La prise de rendez-vous est obligatoire pour l'enregistrement des pièces justificatives.
-En mairie au 16, rue de l'Hôtel de ville.
-Par téléphone au 02 41 79 74 60 (service population).

Attention, il est nécessaire de prendre autant de rendez-vous que de Passeports demandés.
Par exemple, un passeport pour chaque membre d'une famille de 4 personnes, c'est 4 rendez-vous.

Liste des autres mairies équipées dans le Maine-et-Loire : cliquez ici